

Élimination progressive des produits à usage unique et des plastiques dans toute la province

20 décembre 2023

INTERDITS



Ustensiles en plastique*

FOURNIS SUR DEMANDE



Ustensiles en bois



Couvercles et manchons pour gobelets



Pailles



Condiments



Serviettes et lingettes humides



Garnitures (par exemple, herbes à sushi en plastique, parasols pour boissons)

15 juillet 2024

INTERDITS



Sacs en plastique (sacs réutilisables neufs et sacs en papier offerts à faible coût)



Articles pour le service des aliments (à l'exclusion des plateaux en mousse de polystyrène pour les viandes crues seulement**)



Plastique biodégradable/film PVDC



Tous les plastiques oxodégradables

UTILISATION RESTREINTE



Articles pour le service des aliments et pellicule en plastique compostable

1^{er} juillet 2028

INTERDITS



Pellicule plastique en PVC

1^{er} juillet 2030

INTERDITS



Plateaux en mousse de polystyrène (utilisés pour les viandes crues)

* Les ustensiles comprennent les cuillères, les fourchettes, les couteaux, les baguettes, les bâtonnets à café et les bouchons anti-éclaboussures.

** En plastique biodégradable, en mousse de polystyrène, en PVC ou en PVDC, y compris les bols, les boîtes ou les briques, les berlingots, les gobelets, les récipients, les assiettes, les plats et les plateaux (à l'exclusion de la mousse de polystyrène pour les viandes crues)

Information et ressources supplémentaires

Pour plus d'information et de ressources sur le règlement sur l'interdiction des plastiques à usage unique et la prévention des déchets plastiques de la Colombie-Britannique, consultez gov.bc.ca/reuse

Le règlement vient appuyer les efforts de la Colombie-Britannique pour prévenir les déchets plastiques à usage unique, détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement et faire en sorte que les produits que nous utilisons durent plus longtemps. Il créera ainsi un avenir plus propre et meilleur pour tout le monde.



Ministry of Environment and Climate Change Strategy